



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE BUHL

ARRETE MUNICIPAL N° 028/2024
portant permis de stationnement (échafaudage)

Le Maire de la Commune de BUHL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
VU le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU la demande de ~~CONSECA BUREAU~~ en date du 12 février 2024, qui souhaite mettre en place un échafaudage en occupant temporairement le domaine public au droit du 3 chemin du Kayser 68530 BUHL ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1. Du 26 février 2024 au 06 avril 2024 ~~CONSECA BUREAU~~ est autorisé à mettre en place sur le domaine public un échafaudage au droit du 3 chemin du Kayser.

Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement de tout véhicule sera interdit à hauteur du chantier ;
- La circulation restera possible. L'installation ne devra en aucun cas gêner la circulation des véhicules ;
- Un passage protégé pour les piétons devra être mis en place avec une déviation sécurisée invitant les piétons à contourner l'échafaudage.

Article 3. La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 4. ~~CONSECA BUREAU~~ occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5. Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2022, l'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance de 15€/jour après le 1^{er} mois d'occupation.

Article 6. MM.

- le Maire de la Commune de Buhl,
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller,
- le Commandant de la Brigade Verte de Soultz
- le responsable des services technique de la commune de Buhl
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressé à ~~CONSECA BUREAU~~, demandeur.

Fait à BUHL, le 14 février 2024



Le Maire

Yves COQUELLE

Mis en ligne le : 15 FEV. 2024